

RÈGLEMENT DU JEU “C’EST NOËL AVANT NOËL”

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

DELSEY,

Société Anonyme à Conseil d’Administration au capital de 9 099 576 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY, sous le numéro: 572 017 507, dont le siège social est situé au 215, avenue des Nations, 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE, (ci-après dénommée la « **Société organisatrice** »)

Organise du lundi 12 décembre 2016 à 10h00 au dimanche 25 décembre 2016 inclus (fuseau horaire France métropolitaine), un Jeu gratuit sans obligation d’achat intitulé : «C’est Noël avant Noël» (ci-après dénommé «**le Jeu**»), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu sera accessible à partir du support suivant (ci-après dénommé « **le Site participant** ») :

- Le Jeu est accessible via le sous-domaine play.delsey.com, auquel renvoie la page principale du site web www.delsey.com appartenant à la Société organisatrice.

Le Jeu est développé et géré par la Société organisatrice.

La participation au Jeu implique la reconnaissance que le Jeu et sa promotion ne sont ni associés à Facebook, ni gérés ou sponsorisés par Facebook, les Participants déchargent donc Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Jeu. La Société Organisatrice décharge Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Jeu, son organisation et sa promotion.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plate-forme d’application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgée d’au moins 18 (dix-huit) ans révolus, à la date de participation au Jeu, disposant d’un accès à internet ainsi que d’une adresse électronique valide, et ne résidant pas dans l’un des pays suivants: Etats-Unis, Belgique, Italie, Chine, Samoa américaines, Hong Kong, Macao, Porto Rico, Îles Vierges Américaines, Îles mineures éloignées des Etats-Unis.

Le Jeu est accessible en deux versions :

- Une version française, réservée aux Participants résidant sur le territoire de la République française (France métropolitaine, Corse incluse et outre-mer), ci-après dénommé « le territoire français » ou « France »,
- Une version internationale réservée aux Participants résidant hors de France.

Les personnes résidant hors de France ne sont pas autorisées à participer à la version française du Jeu. Réciproquement, les personnes résidant sur le territoire français ne sont pas autorisées à participer à la version internationale du Jeu.

Il appartient aux Participants résidant hors du territoire français, de vérifier eux-mêmes, préalablement à leur participation au Jeu, la conformité du Jeu avec toute règle juridique d’ordre public du droit de leur Etat de résidence, qui pourrait s’avérer applicable au Jeu. La Société organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas de non-conformité du Jeu avec des règles d’ordre public contraires de droit étranger.

Sont exclues de la participation au Jeu les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu de même que leurs ayants droit, les membres de la Société organisatrice et du groupe DELSEY et son réseau de distributeurs, les membres de la SCP Jean-Philippe LUCET – Yves POMAR, Huissiers de Justice associés, ayant son siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins (France), ainsi que leurs ayants droit.

Les joueurs, ci-avant précisés, pouvant prétendre aux lots du Jeu seront nommés ci-après « **les Participants** ». On entend par Participant, toute personne présentant le même nom, le même prénom, la même adresse électronique ou la même adresse IP.

Le nombre de participations au Jeu par personne (même nom, même prénom, même adresse mail ou même adresse IP) est limité à une participation par personne et par jour pendant la période de participation, telle que définie à l'article 3, d'autre part, une même personne (même nom, même prénom, même adresse mail ou même adresse IP) ne peut être désignée Gagnant qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu.

Par ailleurs, une même personne, telle que définie ci-dessus n'est pas autorisée à participer à la fois à la version française et à la version internationale du Jeu. Si une personne participe aux deux versions du Jeu, seule la première participation sera prise en compte.

De convention expresse avec les Participants, les systèmes et fichiers informatiques de la Société organisatrice font foi jusqu'à preuve du contraire. Les dates et heures enregistrées sont celles fournies par le système informatique des opérateurs de la Société Organisatrice.

Les Participants ne peuvent utiliser le Jeu ou les lots à des fins qui se révéleraient contraires aux intérêts et à l'image du Jeu et/ou de la Société organisatrice.

Tout Participant essayant d'intervenir sur le système informatique du Jeu de quelque manière que ce soit sera exclu du Jeu.

La participation au Jeu se fait via une page du Site participant dans les conditions indiquées au présent règlement. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, voie électronique ou postale ne pourra être prise en compte.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation, sans réserve ni restriction, du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions par les Participants entraînera la nullité de leur participation et éventuellement l'engagement de leur responsabilité. Les Participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur domiciliation ou leur âge. Toutes indications d'identité, de coordonnées ou d'âge fausses entraînent automatiquement l'élimination du Participant.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du Jeu du lundi 12 décembre 2016 à 10h00 au dimanche 25 décembre 2016 inclus (fuseau horaire France métropolitaine).

Le Jeu est accessible via le Site participant, tel que défini à l'article 1^{er}.

Pour participer au Jeu, le Participant doit accomplir les étapes suivantes:

1^{ère} étape : Lancement du jeu

Dans un premier temps, le Participant devra :

- Se rendre sur le Site participant
- En fonction de son pays de résidence, choisir de jouer à la version française du Jeu dédiée aux Participants résidant en France (France Métropolitaine et outre-mer) ou à la version anglaise du Jeu, dédiée aux autres pays (se référer à l'Article 2 du présent règlement).
- Compléter les champs obligatoires suivants pour s'inscrire à l'opération :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse électronique I
 - Pays de résidence, lorsque cette information lui est demandée
- Accepter le présent règlement de jeu, en cochant la case correspondante.

2^{ème} étape : « Hidden Objects »

Une fois les informations complétées et le règlement de jeu accepté, le Participant sera invité à jouer à une mécanique de jeu de « Hidden Objects », ainsi définie : Le Participant est invité à retrouver, d'après une image qui lui est présentée lorsqu'il accède au Jeu, le visuel d'un bagage ELSEY donné, qui est caché dans un visuel d'ambiance, et ce avant la fin du temps imparti.

Le bagage à retrouver, changera 5 fois durant le Jeu :

- Bagage 1 : le 12.12.2016 à 10h00, fuseau horaire France métropolitaine,
- Bagage 2 : le 15.12.2016 à 10h00, fuseau horaire France métropolitaine,
- Bagage 3 : le 18.12.2016 à 10h00, fuseau horaire France métropolitaine,
- Bagage 4 : le 21.12.2016 à 10h00, fuseau horaire France métropolitaine,
- Bagage 5 : le 24.12.2016 à 10h00, fuseau horaire France métropolitaine.

Si le Participant ne parvient pas à retrouver le visuel du bagage dans le temps imparti, il pourra réessayer de manière illimitée.

3^{ème} étape : « Code Gate »

Lorsqu'il aura réussi l'épreuve de l'« Hidden Objects » et seulement s'il a réussi cette épreuve, le Participant accèdera à une mécanique de jeu dénommée « Code Gate » ainsi définie : Le Participant devra trouver et entrer le nom du bagage qu'il vient de retrouver via le « Hidden Objects ».

Un bouton "Je Cherche" le redirigera vers la page du site www.delsey.com où il pourra retrouver le bagage concerné.

Le Participant doit taper le nom de ce bagage dans le champ correspondant du jeu, en minuscule ou en majuscule.

- Si le code est faux, une phrase de validation, en rouge, sous le champ en question, apparaîtra et indiquera à l'utilisateur son erreur.

4^{ème} étape : Instant Gagnant :

Si le code entré lors de l'étape du Code Gate est correct, le Participant sera informé du fait qu'il a gagné un lot ou non.

La sélection des Gagnants parmi les Participants ayant accompli avec succès l'ensemble des étapes énoncées précédemment s'effectuera selon le principe de l'instant gagnant :

On appelle instant gagnant l'instant exact (date, heure, minutes, secondes et centièmes de secondes) à partir duquel le lot sera mis en jeu. Le principe de cette étape est le suivant:

- La Société organisatrice détermine préalablement à la date de lancement du Jeu 100 (cent) instants gagnants pour chaque version du Jeu (soit 100 instants gagnants pour la version française du Jeu et 100 instants gagnants pour la version internationale), qu'elle inscrit dans le serveur, cette inscription faisant foi. La Société organisatrice attribue préalablement un lot

déterminé à chaque instant gagnant.

- Pour gagner la dotation, le Participant devra, soit entrer le « Code Gate » au moment exact de l’instant gagnant, soit être le premier à entrer le « Code Gate » après l’instant gagnant.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Une fois le Code Gates validé, le Participant sera informé immédiatement du fait qu’un lot lui est ou non attribué. Les Participants auxquels un lot est attribué sont ici désignés comme « Gagnants ».

- S’il est désigné comme Gagnant,, le Participant verra s’afficher le nom et le visuel de la dotation remportée, et il sera alors invité à cliquer sur le bouton “recevoir mon lot” et à remplir ses coordonnées postales.
- Si le Participant n’a pas été désigné comme Gagnant, il pourra rejouer un autre jour, l’instant gagnant étant limité à une participation par jour et par inscrit. S’il rejoue un autre jour, le Participant n’ayant pas été désigné lors de l’Instant gagnant devra recommencer le Jeu à partir de la première étape mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 5 – LOTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots suivants sont mis en jeu :

Les 100 lots à gagner pour la version dédiée aux Participants résidant en France sont les suivants :

collection FR	France	
	quantité	Valeur totale TTC
Valise cabine 55 cm BELFORT	1	129,00 €
Valise 66 cm DAUPHINE 2	1	189,00 €
Valise cabine 55 cm DESTINATION	1	169,00 €
Valise cabine slim 55 cm HELIUM CLASSIC	4	516,00 €
Valise cabine 55 cm SHADOW	1	199,00 €
Valise grande taille 70 cm HELIUM AIR 2 Edition Limitée	1	319,00 €
Valise grande taille 70 cm HELIUM AIR 2 Edition Limitée	2	638,00 €
Valise cabine slim 55 cm HELIUM AIR 2 Edition Limitée	3	807,00 €
Valise moyenne taille 67 cm CHATELET HARD Edition Limitée	2	698,00 €
Sac 48h CHATELET HARD + LTD	3	597,00 €
Couverture cahier DECLARATION	2	190,00 €
Portefeuille DEMAIN	1	39,00 €
Portefeuille vertical DEMAIN	1	45,00 €

Pen holder DEMAIN	1	24,00 €
Porte-stylos ECHAPÉE	1	29,00 €
Portefeuille S ENJOLEUR	21	819,00 €
Portefeuille horizontal L ENJOLEUR	1	79,00 €
Porte-cartes JOURNÉE	1	19,00 €
l'art contemporain à paris + paris plan éclair + badge j'aime paris	2	31,78 €
cahier cubes couleurs France + stylo petit parisien + boîte mini magnets	1	14,75 €
cahiers tour eiffel + stylo petite parisienne + pochette petite parisienne	1	20,75 €
Parfum eau ambrée de PARFUMS CHABAUD + étiquette AIR France	5	175,00 €
Parfum mysterious oud de PARFUMS CHABAUD + étiquette AIR France	5	175,00 €
je parle le parisien + badge j'aime paris + stylo petite parisienne	1	18,03 €
paris kit de survie + stylo petit parisien + porte-clés cristal	1	18,03 €
paris kit de survie + stylo petite parisienne + badge j'aime paris	1	18,03 €
luggage labels world edition + boîte mini magnets	1	21,75 €
tout sur paris ou presque+paris plan éclair	1	17,82 €
au vrai zinc parisien + boîte mini magnets + stylo petit parisien	1	21,12 €
journal travelogue red edition	5	145,00 €
stylo le parisien + l'art contemporain + magnets	1	15,44 €
cahier tour eiffel + stylo petite parisienne	2	17,50 €
cahier cubes couleurs France + étiquettes Air France	2	30,00 €
cahier tour Eiffel + badge + étiquette Air France	2	39,00 €
Porte clés + stylo parisien + étiquette Air France	2	35,74 €
porte clés + 2 étiquettes Air France	1	17,87 €
cahier tour Eiffel + porte clés + étiquette Air France	1	20,62 €
Parfum CHABAUD	11	275,00 €
smart phone projector	5	186,25 €
TOTAL	100	6 819,48 €

Les 100 lots à gagner pour les Participants résidant hors de France sont les suivants :

	INTERNATIONAL
--	----------------------

collection EN	quantité	valeurs totale TTC
HELIUM AIR 55cm cabin suitcase	1	219,00 €
HELIUM CLASSIC 55cm slim cabin suitcase	4	516,00 €
HELIUM CLASSIC 71 cm large suitcase	1	149,00 €
U-LITE CLASSIC 60 cm medium-sized suitcase	1	149,00 €
BELFORT PLUS Limited edition 70 cm large suitcase	1	189,00 €
HELIUM AIR 2 Limited edition 70 cm large suitcase	1	319,00 €
HELIUM AIR 2 Limited edition 70 cm large suitcase	2	638,00 €
HELIUM AIR 2 Limited edition 70 cm large suitcase	1	319,00 €
HELIUM AIR 2 Limited edition 55cm slim cabin suitcase	3	807,00 €
CHATELET HARD + Limited edition 67 cm medium-sized suitcase	1	349,00 €
CHATELET HARD + Limited edition cabin bag	2	398,00 €
AURORE card holder	1	29,00 €
DECLARATION	2	190,00 €
DEMAIN wallet size L	1	55,00 €
DEMAIN pen holder	1	24,00 €
DEMAIN passport holder	1	24,00 €
ECHAPEE key pouch	1	29,00 €
ENJOLEUR wallet size S	22	858,00 €
INDISCRETION book holder	1	99,00 €
INDISCRETION pouch size M	1	39,00 €
l'art contemporain à paris + paris plan éclair + badge j'aime paris	1	15,89 €
cahier cubes couleurs France + stylo petit parisien + boîte mini magnets	1	14,75 €
cahiers tour eiffel + stylo petite parisienne + pochette petit parisienne	1	20,75 €
Parfum eau ambrée de PARFUMS CHABAUD + étiquette AIR France	5	175,00 €
Parfum mysterious oud de PARFUMS CHABAUD + étiquette AIR France	5	175,00 €
paris kit de survie + stylo petit parisien + porte-clés cristal	1	18,03 €
paris kit de survie + stylo petite parisienne + badge j'aime paris	1	18,03 €
luggage labels world edition + boîte mini magnets	1	21,75 €
tout sur paris ou presque+paris plan éclair	1	17,82 €

au vrai zinc parisien + boîte mini magnets + stylo petit parisien	1	21,12 €
journal travelogue red edition	7	203,00 €
stylo le parisien + l'art contemporain + magnets	1	15,44 €
cahier tour eiffel + stylo petite parisienne	1	8,75 €
cahier cubes couleurs France + étiquettes Air France	2	30,00 €
porte clés + étiquettes Air France + Paris plan	1	21,32 €
cahier tour Eiffel + badge + étiquette Air France	1	19,50 €
Porte clés + stylo parisien + étiquette Air France	1	17,87 €
porte clés + 2 étiquettes Air France	1	17,87 €
Parfum CHABAUD	13	300,00 €
smart phone projector	5	186,25 €
TOTAL	100	6 717,14 €

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification des conditions de participation de tout Gagnant avant remise de son lot.

Les lots seront envoyés par voie postale aux Gagnants, aux coordonnées qu'ils auront renseignées, dans un délai de 8 (huit) semaines maximum à partir de la fin du Jeu. Si le Gagnant ne renseigne pas ses coordonnées postales au moment où celles-ci lui sont demandées, le lot sera perdu pour lui et ne sera pas réattribué.

Les lots attribués aux Gagnants de la version française du Jeu ne pourront être livrés qu'en France. Réciproquement, la Société organisatrice ne livrera aucun lot de la version internationale du Jeu à une adresse en France. Si l'adresse de résidence du Gagnant ne correspondait pas à la version du Jeu à laquelle il aurait participé, le lot gagné serait perdu et ne serait pas réattribué.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, des lots par les Gagnants.

La Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur et de caractéristiques proches en cas de force majeure, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation. Les éventuelles photographies représentant les produits ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles, notamment en ce qui concerne les couleurs des lots attribués, qui seront librement déterminées par la Société organisatrice en fonction des stocks disponibles.

Les lots ne sont pas échangeables, ni remboursables et ne pourront en aucun cas faire l'objet du versement de leur valeur en monnaie, devise de toute nature. Il est précisé que la Société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, ni services, les gains consistant uniquement en la remise des lots prévus ci-dessus. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation du lot faite par les Gagnants voire de leur négoce qui est en tout état de cause interdit.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les Participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation par la Société organisatrice. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des informations incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et seront éliminées. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Toute fausse déclaration d'identité, d'âge, et/ou d'adresse ou indication incomplète, entraînera la nullité de la participation du Gagnant et donc son élimination de plein droit sans formalité préalable.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET/OU MODIFICATION DU NOMBRE DE DOTATIONS

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, si elle était amenée à annuler ou reporter le présent Jeu, à en suspendre le déroulement, ou à en modifier les conditions.

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITÉ DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

S'ils sont déclarés Gagnants, il est expressément convenu que les Participants au Jeu acceptent que la Société organisatrice mentionne, pour toute communication promotionnelle ou publicitaire liée du présent Jeu, leurs prénoms, et la première lettre de leurs noms, sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

Cette autorisation est accordée pour une durée de 12 (douze) mois à compter du jour de la désignation des Gagnants, pour les seuls supports de communication ou de promotion relatifs à cette opération de Jeu.

La Société organisatrice pourra cependant conserver dans les historiques de ses réseaux sociaux les prénoms et premières lettres des noms des gagnants qui auront été publiés dans les conditions visées au précédent paragraphe. Les Gagnants pourront toutefois s'opposer à tout moment à la conservation de ces données par simple envoi d'un courrier à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : DELSEY 215, avenue des Nations 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE (France).

ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données à caractère personnel recueillies pour ce Jeu sont traitées à des fins d'organisation et de participation au Jeu et en vue de l'attribution des dotations, mais également à des fins de communication promotionnelle. Les données identifiées comme telles dans le questionnaire de participation et communiquées pour la livraison du lot gagné sont obligatoires et nécessaires, ainsi que les informations relatives à l'identité du Participant et ses coordonnées; à défaut, la participation pourrait ne pas être prise en compte. Elles sont exclusivement destinées à la Société organisatrice, responsable du traitement.

La Société organisatrice pourra aussi proposer aux participants de donner leur consentement exprès aux fins de recevoir par courrier électronique des informations sur les produits et opérations promotionnelles de la Société Organisatrice.

La Société organisatrice est autorisée par les Participants à communiquer les données les concernant à des sous-traitants et/ou prestataires exclusivement pour des besoins de gestion du Jeu, notamment à la société Facebook.

Les Participants disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition, pour motif légitime à la prospection notamment commerciale, qui pourront être exercés sur simple demande écrite accompagnée de la copie d'un titre d'identité signé, adressée par courrier postal à la Société organisatrice à l'adresse suivante : DELSEY 215, avenue des Nations 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE (France).

ARTICLE 10 – DEPOT DU REGLEMENT

Les Participants à ce Jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de la SCP Jean-Philippe LUCET – Yves POMAR, Huissiers de Justice associés, ayant son siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins. (France).

Toute modification au règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé auprès de la SCP Jean-Philippe LUCET – Yves POMAR, Huissiers de Justice associés, ayant son siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins. (France).

Le présent règlement peut être consulté sur le Site Participant, pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITES

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La Société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société organisatrice.

La Société organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout Participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La Société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La Société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

En outre, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de

problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la Société organisatrice à un Gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le Gagnant et demeurerait acquis à la Société organisatrice.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 12 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRÉTATION DU REGLEMENT

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

Le présent Jeu est soumis à la réglementation française applicable aux loteries commerciales. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés par le Code de procédure civile français.

Le présent règlement est rédigé en langue française. En cas de contradiction entre la version française du règlement et une éventuelle traduction dans une autre langue, la version française prévaudra.

